

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	<i>N° 2021-520</i>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2021-520

**Projet d'étude Diagnostic vers l'amont des 5 bassins de collecte des stations
d'épuration de Bordeaux Métropole - Convention de reversement de subvention entre
Bordeaux Métropole et la SABOM - Décision - Autorisation**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'évolution des règles de calcul et de l'intégration des concentrations en entrée de station d'épuration, il ressort des campagnes RSDE (rejets de substances dangereuses dans l'eau) 2018 et 2019 sur les systèmes d'assainissement que les cinq stations d'épuration de Bordeaux Métropole soumises à ces campagnes de mesures sont concernées par la présence de substances significatives.

Ces 5 stations nécessitent donc désormais la réalisation d'un diagnostic vers l'amont. Le projet, qui a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, vise à apporter les éléments nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires.

Le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM prévoit que cette dernière mette en œuvre toutes les actions nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et apporter dans le cas présent, les éléments cartographiques demandés ainsi que le recensement des activités potentiellement émettrices et la proposition d'un plan d'actions pour les substances pour lesquelles des actions de réduction peuvent être envisagées.

Conformément à l'article 104 et à l'annexe 14 du contrat de concession, plusieurs approches sont proposées afin de caractériser, à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole, la présence de substances micropolluantes. Un des axes de travail consiste à réaliser un suivi complémentaire dans lequel ont été intégrées les familles de substances dangereuses pour l'environnement retrouvées de manière significative lors des campagnes RSDE. Il vise à apporter des éléments quant à la nature et à une éventuelle évolution temporelle d'un nombre conséquent de substances à l'échelle du bassin de collecte de Sabarèges (en 2020) et de Cantinolle (en 2021).

Ce projet vient en complément des différentes actions menées sur le sujet des micropolluants dans le cadre du Programme REGARD. Les résultats d'analyses obtenus seront confrontés aux résultats issus de ce dernier.

Le projet d'étude consiste plus précisément à :

- Fournir la cartographie des réseaux par bassin de collecte pour les 5 stations d'épuration de Bordeaux Métropole ;
- Fournir une extraction des établissements industriels dont l'activité est susceptible d'émettre une ou des substances RSDE retrouvée(s) lors des campagnes 2018/2019 pour les 5 bassins de collecte ;
- Réaliser, sur les bassins de collecte de Cantinolle et Sabarèges, des campagnes de mesures complémentaires au programme de caractérisation des micropolluants. Ces campagnes incluront systématiquement la recherche de substances RSDE dans les échantillons analysés. Le choix des points de prélèvements sera fait de manière à qualifier et quantifier les principales sources contributrices de polluants à l'échelle du bassin de collecte ;
- A partir des résultats d'analyses et des éléments bibliographiques disponibles à l'échelle du territoire (données relatives aux sources industrielles et agricoles), caractériser et hiérarchiser les sources émettrices principales sur le territoire pour chaque bassin de collecte ;
- En complément de cette campagne d'analyses orientée sur ces deux bassins de collecte, une campagne unique d'analyses (entrée/sortie stations d'épuration) des substances RSDE retrouvées une seule fois sur les stations de Louis Fargue, Blanquefort – Lille, et Clos de Hilde sera réalisée pour confirmer ou infirmer leur présence mise en évidence lors des campagnes RSDE 2 ;
- Proposer, pour les substances le permettant, un plan d'actions pour réduire leur introduction dans le milieu.

Cette prestation a été évaluée à 163 979,94 € HT et sera portée par la SABOM.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) a accordé une aide financière à Bordeaux Métropole à hauteur de 50 % de ce projet. La présente convention a pour objet de définir les modalités de reversement de cette subvention entre les parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM,

VU la décision d'attribution d'aide n° 2021/776 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que ce projet permettra à Bordeaux Métropole de répondre aux exigences réglementaires en matière de rejets de substances dangereuses dans l'eau,
- Qu'une aide financière a été accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à Bordeaux Métropole pour ce projet,
- Que Bordeaux Métropole doit reverser cette aide à son délégataire du service public de l'assainissement collectif, la SABOM, en charge du projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la SABOM, ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de reversement de subvention, ses éventuels avenants ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les recettes perçues par Bordeaux Métropole de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 458, compte 458274, fonction 01,

Article 4 : d'imputer les dépenses relatives au reversement des subventions à la SABOM sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 458, compte 458174, fonction 01,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE